AOUT 2026

Département de Meurthe-et-Moselle
MAIRIE d'AZERAILLES
54122

N° 150

L'ACERVA'LIEN

Edito : travaux importants au château d'eau

Au cours du mois de septembre nous avons programmé des travaux de « rechemisage » du forage sur la partie supérieure de la colonne, soit 177 m. Un tuyau en inox sera inséré dans la colonne ancienne et corrodée, pour assurer la pérennité du forage et l'approvisionnement en eau.

Voici le calendrier prévisionnel :

- Semaine 37 : installation du chantier et dépose de la colonne de pompage en fin de semaine
- Semaine 38 : inspection vidéo et pose de la colonne inox et cimentation entre les deux tuyaux
- Semaine 39 : remise en place de la pompe et essais techniques et fin de chantier

A partir de la fin de la semaine 37, nos bassins de stockage seront alimentés par des camions citerne venant du Syndicat des Eaux d'Hablainville. Cette eau ayant été transportée, sera NON POTABLE. Nous mettrons en place, comme en 2022, une distribution de BOUTEILLES D'EAU pour votre consommation, d'abord en réalisant une distribution dans la totalité des habitations du village – puis en assurant devant la mairie, des permanences de distribution ; un flyer vous sera communiqué vous apportant toutes précisions sur ces distributions de bouteilles d'eau.

Pendant toute cette période de non-alimentation par notre forage, tous travaux utilisant de l'eau : jardinage, maçonnerie, lavage, ravalement de façades, entretien ou remplissage de piscines etc… seront strictement INTERDITS.

Nous vous remercions pour votre bonne compréhension ; ces travaux ont pour objet la sécurisation de notre forage et donc de notre alimentation en eau.

Thomas MELLE et Rose-Marie FALQUE

AVANÇONS ENSEMBLE

Conseil Municipal du 24 avril 2026

Présents : Rose-Marie FALQUE, Henri BAN, Sarah BASTIAN, Charlène COLIN, Gladys GAVAND, Yohann GRANDJEAN, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Jean-Marc PASTOR, Valérie PAYEUR, Jean-Claude ROUBAUD, Carole SAINT-DIZIER.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Charlène COLIN
Valérie SESMAT donne procuration à Jean-Marc PASTOR
Enzo BAYER

Désignation du secrétaire de séance : Charlène COLIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026 :
A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

2 – Modification de la durée hebdomadaire du contrat de Gyslaine MAGRON :
Madame le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que notre agent, Gyslaine MAGRON, adjointe technique, a changé d'horaire de travail suite au départ en retraite de Mme VOUAUX.
Madame MAGRON est en CDI sur un contrat horaire de 19h55 par semaine.
Il est proposé un contrat horaire de 24h45 par semaine, à compter du 1er mai 2026.

Après l'avis du Comité social territorial du 30/03/2026, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de l'intéressée à 24 heures 45 minutes, à compter du 1er mai 2026.

3 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :
Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste des contribuables, en nombre double, sur proposition du conseil municipal. Le conseil municipal a désigné 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

La direction des finances publiques a retenu les personnes suivantes pour siéger dans cette commission :

Présidente **:** Madame Rose-Marie FALQUE

Membres titulaires : Thomas MELLE, Yannick HOFFNER, Anne-Marie MELLE, Marie-Françoise BERNARD, Didier MAURY

Membres suppléants : Jean-Marc PASTOR, Henri BAN, Carole SAINT-DIZIER, Daniel DETRE, Noelle TRAVAUX, Jean-Claude REYNARD

4 – Etat annuel présentant les indemnités versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués au titre de l'année 2025 :

En introduction et comme prévu à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, issu de la loi Engagement et Proximité, Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, avant le vote du budget, les montants des indemnités annuelles brutes perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (Taxes foncières : bâti, non bâti, Taxe d'habitation) :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales à :

Fiscalité	Taux 2025	Augmentation	Taux 2026	Produit attendu
Taxe Foncière bâtie	35.10 %	0 %	35.10 %	375 570 €
Taxe foncière non bâtie	43.15 %	0 %	43.15 %	14 714 €
Taxe d'habitation	13.64 %	0 %	13.64 %	6 602 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux inchangés.

6 – Vote des budgets primitifs 2026 :

- **BUDGET COMMUNAL**

Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement : 1 138 544.18 €
Dépenses de fonctionnement : 1 115 738.36 €
Section d'investissement
Recettes d'investissement : 632 274.94 € + 431 020.57 € de RAR soit 1 063 295.51 €
Dépenses d'investissement : 488 017.96 € + 575 277.55 € de RAR soit 1 063 295.51 €

– BUDGET DE L'EAU

Section d'exploitation
Recettes d'exploitation : 131 044.09 €
Dépenses d'exploitation : 131 044.09 €
Section d'investissement
Recettes d'investissement : 172 597.60 € + 470 352.33 € de RAR soit 642 949.93 €
Dépenses d'investissement : 8 939.61 € + 594 519.32 € de RAR soit 603 458.93 €

– BUDGET FORET

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la forêt comme suit :

Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement : 126 309.41 €
Dépenses de fonctionnement : 70 655.00 €
Section d'investissement
Recettes d'investissement : 35 536.63 €
Dépenses d'investissement : 35 536.63 €

– budget de la Caisse des écoles

Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement : 36 100.00 €
Dépenses de fonctionnement : 36 100.00 €

– budget du Lotissement

Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement : 325 196.41 €
Dépenses de fonctionnement : 149 387.96 €
Section d'investissement
Recettes d'investissement : 165 027.96 €
Dépenses d'investissement : 165 027.96€

Tous les budgets ont été votés à l'unanimité.

7 – Convention avec le SDE : Gestion des CEE :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Madame le Maire rappelle que la commune adhérait au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2025, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la sixième période courant jusque fin 2030.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la sixième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2030 - et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

8 – Signature de la convention relative au financement des travaux, rue du Breuil et Allée des Charmille avec le SDE 54. :

Madame le Maire explique aux membres du conseil que dans le cadre des travaux rue du Breuil et Allée des Charmilles, le syndicat d'électricité 54 (SDE) propose d'établir une convention relative au financement des travaux au titre de l'article 8 du contrat de concession avec la commune d'AZERAILLES.
Cette convention a pour objectif de fixer les conditions de réalisation des travaux de dissimulation des ouvrages électriques concédés relevant du programme annuel décidé par de Syndicat intégrant l'opération de la Collectivité et de fixer les modalités de règlement des contributions financières de chacune des parties audits travaux.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec le SDE relative au financement des travaux rue du Breuil et Allée des Charmilles.

Conseil municipal du 29 mai 2026

Présents : Rose-Marie FALQUE, Henri BAN, Charlène COLIN, Gladys GAVAND, Yohann GRANDJEAN, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Jean-Marc PASTOR, Valérie PAYEUR, Jean-Claude ROUBAUD, Valérie SESMAT.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Charlène COLIN.
Sarah BASTIAN donne procuration à Gladys GAVAND
Carole SAINT-DIZIER donne procuration à Thomas MELLE
Absent : Enzo BAYER

Désignation du secrétaire de séance : Henri BAN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2026.

2 – Choix de l'entreprise dans le cadre du marché des travaux au château d'eau – Lot 1 :

5 entreprises ont répondu à notre appel d'offre concernant le marché pour le rechemisage au château d'eau.
Vu l'analyse réalisée par le maitre d'œuvre Monsieur SEREN ROSSO de la société Génie de l'eau, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

LOT	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	Rechemisage du forage	WURTZ FORAGE 57	87 764 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'eau.

3 – Devis du remplacement des luminaires du Foyer :

Madame le Maire explique aux membres du conseil que les luminaires du Foyer sont à remplacer.

Plusieurs devis ont été reçus et étudiés. Le devis de la SARL ALIZON représente un montant de 15 871 € HT soit 19 045.20 € TTC.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la SARL ALIZON pour un montant de 15 871.00 € HT soit 19 045.20 € TTC.

4 – Répartition du capital social de la SPLX-DEMAT :

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires
- donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

5 – Renouvellement du contrat de Laurence SZPEISMAN :

Madame le Maire rappelle que, le Conseil Municipal, par délibération du 28 novembre 2025, la commune a recruté pour une période de 6 mois, un adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps non-complet (15 heures hebdomadaires) pour l'entretien de l'école et du Foyer.

Le contrat arrivant à échéance le 10/07/2026, Madame le Maire propose de le renouveler avec un contrat horaire de 12,23 heures par semaine soit 12 heures et 13 minutes annualisées.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, décide de renouveler le contrat de Mme Laurence SZPEISMAN pour une nouvelle période allant 11 juillet au 31 décembre 2026.

6 – Décision modificative n°1 budget commune : financement SDE pour les travaux du Breuil :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que dans le cadre du financement des travaux d'enfouissement des réseaux par le Syndicat d'Electricité, il convient de changer l'imputation budgétaire des crédits prévus à cet effet.
Cela nécessite de faire une décision modificative :

Articles	Intitulés	Crédits votés	Proposition	Total
INVESTISSEMENT Dépens				
45815	Opération pour compte de tiers	60 000 €	+ 27 600 €	87 600 €
231	Immobilisations corporelles en cours	567 670.19 €	-27 600 €	540 007.19 €
INVESTISSEMENT Recettes				
45821	Opération pour compte de tiers	60 000 €	+ 27 600 €	87 600 €
1318	Autres subventions d'équipement	86 400 €	-27 600 €	59 020 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de modifier l'imputation budgétaire des 27 600 € prévus au financement du SDE.

7 – Demande de subvention Région au titre du « coup de pouce rural » :

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil la mesure d'aide de la Région aux petites communes pour leurs équipements, aménagements et travaux prévus par le pacte pour les ruralités.
Différents projets sont prévus au cours de l'année 2026 et entreraient dans le cadre du coup de pouce rural :

- L'achat d'un 2ème colombarium pour 12 500 € HT soit 15 000 € TTC.
- Le changement de 3 fenêtres à l'avant de la Salle Jeanne d'Arc (cuisine et entrée) pour un montant de 6 368.94 € HT.
- Le remplacement des luminaires du Foyer pour un montant de 15 871 € HT soit 19 045.20 € TTC.
- La mise en place de robinets thermostatiques dans les logements situés au-dessus de l'école pour un montant de 4 043 € € HT soit 4 851.60 € TTC.
- La réfection de la salle de bain d'un logement situé au-dessus de l'école. Pour un montant de 7 499.51 € HT soit 8 249.46 € TTC.

Ces dépenses sont subventionnables auprès de la Région au titre du Coup de pouce rural, à hauteur de 30 % plafonné à 12 000€, dans la limite de 40 000€ de dépenses éligibles en investissement HT pour les communes de 500 à 1500 habitants.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander l'aide régionale au titre du coup de pouce rural pour les projets mentionnés ci-dessus.

ETAT CIVIL

Baptêmes civils :

Le 25 juillet, Madame Falque et Monsieur Roubaud ont eu le plaisir de célébrer les baptêmes civils des 4 enfants de Monsieur et Madame Sylvain BARBELIN : Zoé, née en 2019 ; Néllya, née en 2020 ; Capucine, née en 2024 et Estéban, né en 2025. Les parrains, les marraines et toute la famille ont posé pour la photo souvenir. Nos félicitations

Naissance :

Cléophée, Gnoy, Orianna Halençak Cochard, née le 23 juillet à Lunéville

Mariages :

HUMBERT Alexandre et JUNG Laura
le 6 juin 2026

OUANES Stéphane et GYBELS Pauline
le 13 juin 2026

PERRIN Olivier et PIERRÉ Camille
le 1er août 2026

Tous nos Vœux de Bonheur !

Décès :

Madame DEWEER Sylvie décédée le 1/07/2026 à Vandoeuvre les Nancy

Madame LARGE Lucette décédée le 1/07/2026 à Toul

Nos condoléances à leurs familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Distinctions et promotions :

M. Jean-Claude ROUBAUD, adjoint, a été élu vice-président de l'Association des Communes Forestières, lors de l'assemblée générale du 3 juillet 2026.

Monsieur Thomas MELLE a reçu des mains de Monsieur le Préfet, le diplôme de formation de l'Ecole des Cadres ;

Madame Rose-Marie FALQUE a été nommée Officier dans l'Ordre National du Mérite, par décret du 15 mai 2026, sur proposition de Madame la Ministre Françoise GATEL, ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

Congés : la Poste et la Mairie :

L'Agence Postale Communale sera fermée du **lundi 10 au vendredi 21 août** ; reprise le lundi 24 août ;
La **mairie** sera fermée **du lundi 10 au vendredi 14 août**.

Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 :

Madame Rivat, adjointe à Gélacourt, ainsi que Mesdames Gavand et Falque ont remis à chaque élève de CM2 un dictionnaire pour leur souhaiter une bonne rentrée en classe de sixième. Louna BROCARD, Naël CHAPELAIN, Yvain DABIN BERNARD, Paul DIDIERJEAN, Matthieu GOUVERNET KERN, Gabrielle GRANDJEAN, Nina HEITZ, Calvin HUMBERT, Mélina LOAEC, Liam PIERREL, Mathis SAUTRON MUNIER et Noé THOMAS

Soutien aux communes sinistrées en Gironde et dans le Var :

Le Président de l'association des Maires de France, David LISNARD, appelle les communes et les intercommunalités à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. Ce fonds de soutien s'adresse aux communes pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.
La Protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, est mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. **Notre commune s'associera à cette démarche,** le conseil municipal sera appelé à voter une aide financière.

Si une collecte de biens de première nécessité était organisée, nous ne manquerions pas de vous en informer.

Elections présidentielles :

Elles auront lieu les dimanches 12 avril et 2 mai 2027.

Visite de Monsieur le Préfet dans l'entreprise HYDRO LEDUC :

Monsieur le Préfet Yves SEGUY, accompagné de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lunéville, Isabelle FRANCOIS, a été reçu par Monsieur Philippe POREL, directeur général. Les explications données par Monsieur POREL et la visite de l'entreprise lui ont permis de juger du dynamisme de cette belle société, forte de ses 350 emplois.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

Vide-greniers de la MJC le 7 juin :

Création de « l'association française des Fulgurés »

Ils y travaillaient depuis plusieurs mois, les douze membres fondateurs, et c'est une grande fierté pour eux d'être parvenus, le 20 juin, à adopter les statuts de « l'association française des Fulgurés » dont l'objectif est d'être un recours pour toutes les personnes qui, chaque année, sont victimes de fulguration. Ce phénomène serait encore méconnu du corps médical sans les travaux du docteur Rémi FOUSSAT qui accompagne le groupe depuis le « coup de foudre » du 2 septembre 2017.
Madame Rahaelle MANCEAU a été élue présidente de l'association ; Thomas MELLE en est le vice-président. Carole GERARD et Jocelyne CHAPELLE sont respectivement trésorière et vice-trésorière ; Jean-Luc MELLE et Anne CHRISMENT deviennent secrétaire et vice-secrétaire.

Fête de l'école 30 JUIN :

Fête des Voisins rue du Canal :

Le 14 juillet fêté avec quelques jours de retard, le samedi 18 juillet, par les habitants du secteur du Canal : convivialité, bonne humeur et repas partagé ! la recette gagnante.

Le CLSH du mois de juillet avec Familles Rurales :

Un programme bien chargé attendait les enfants : la première semaine était placée sous le thème des « aventuriers de la nature », avec un mini camp d'une nuit sous la tente, visite en train jusqu'à la médiathèque de Baccarat.
« En route vers l'Amérique » était le thème de la deuxième semaine, avec l'incontournable visite à Fraispertuis, tandis-que la troisième semaine consacrée à « la préhistoire » jusqu'à nos jours, a permis une belle visite à DARNEY, dans les Vosges.
La session de CLSH s'est terminée par un goûter partagé avec les parents, autour de jeux de société et travaux manuels.

Le Club Ado a passé 4 jours à Strasbourg en auberge de jeunesse :

Encadrés par Clémence et Chloé, les ados ont vécu l'aventure d'un séjour à Strasbourg en Auberge de Jeunesse, au bord du Rhin, où les parents les ont conduits. De nombreuses visites ont agrémenté ce séjour : la Petite France, la cathédrale, de jour et de nuit avec les magnifiques illuminations, le Parlement Européen, le parc de l'Orangerie, ainsi qu'un passage à la piscine et l'inévitable Mac'Do qui suivit la projection du film « Spiderman ».
La dernière attraction fut le retour en train ! un beau séjour, financé par l'association Familles Rurales et les familles.

Mo'Bilan Santé prend la route : la prévention vient à la rencontre des habitants des territoires ruraux d Lunévillois :

A partir du 16 juillet, le Pays du Lunévillois accueille Mo'Bilan Santé un dispositif itinérant de prévention et de promotion en santé, à destination de la ruralité, porté par l'UDAF, dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois.

Cette expérimentation a pour ambition d'aller au-devant des habitants et travailleurs, notamment ceux qui rencontrent des difficultés d'accès à la santé ou aux droits et aides en santé, en proposant gratuitement des actions de prévention au plus près de leur lieu de vie.

Grâce à un camion spécialement aménagé, les habitants pourront bénéficier de **bilans de santé, dépistages, ateliers de prévention, informations sur leurs droits en santé, sur l'aide aux aidants, accompagnement et orientation vers les professionnels et structures adaptées** Selon les thématiques, les actions seront proposées avec ou sans rendez-vous.

A bord du camion, Franck, coordinateur du dispositif et travailleur social accueillera les habitants, les informera et les accompagnera dans leurs démarches en lien avec les partenaires sociaux.

Premier passage à AZERAILLES : vendredi 7 août, de 9 h à midi, place du Foyer

Spectacle dans le cadre du Festival « Scènes en Selle » :

Le spectacle équestre intitulé « Le Voyage immobile » sera joué à Azerailles le **jeudi 20 août à 19 h,** sur le stade, rue du Canal. Voir le flyer joint à ce bulletin.

Feux d'artifice Azerailles, Glonville et Fontenoy-la-Joûte :

En raison de la canicule et des risques d'incendie, ils sont reportés au **samedi 5 septembre 2026** ; les bulletins d'inscription seront distribués courant août.

Vous souhaitez recevoir notre bulletin par mail ??

Il vous suffit de nous donner votre adresse électronique et vous recevrez uniquement nos publications par mail.

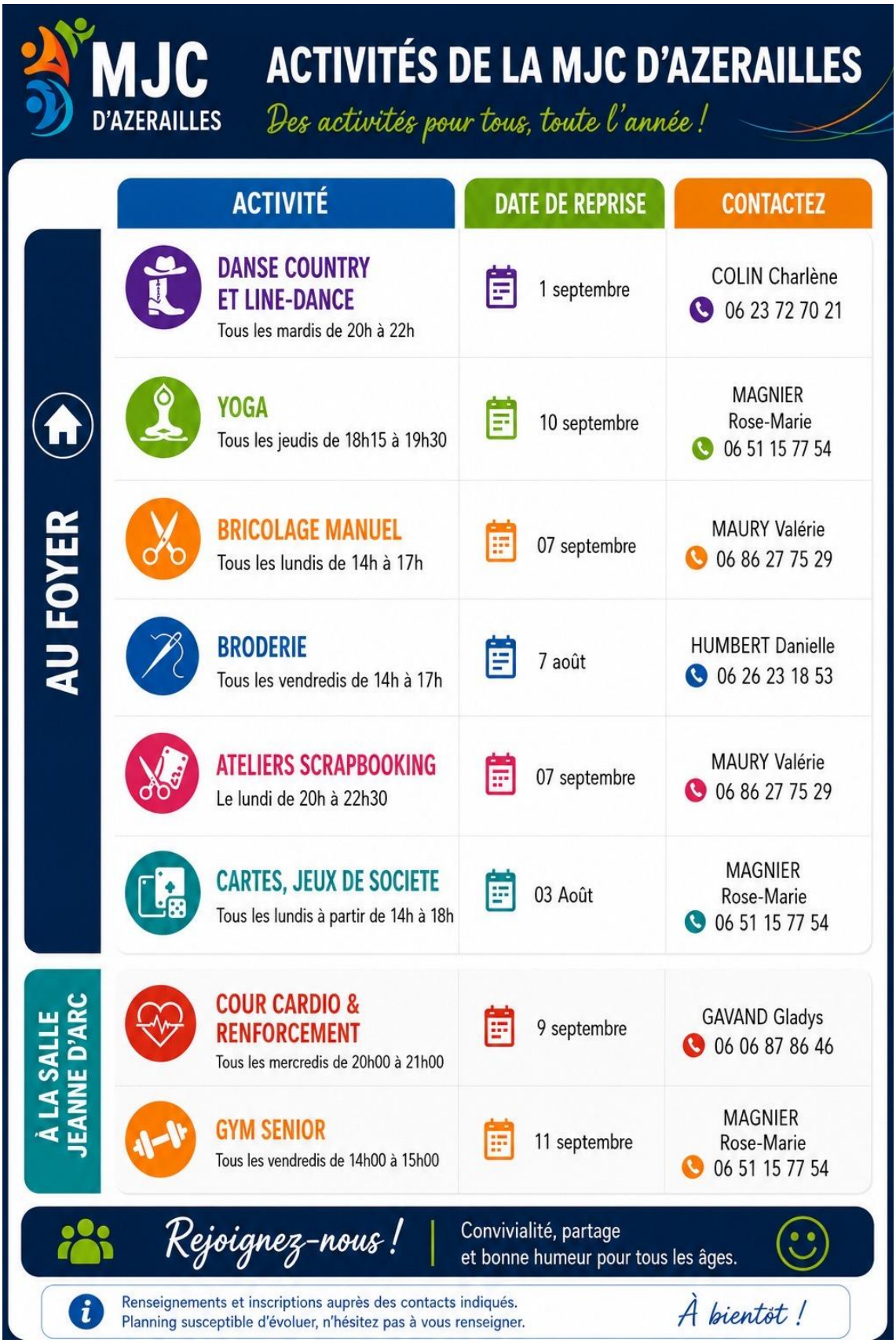

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE
Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE
Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES
Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101
Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT